

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT AU CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ARS ANIMA POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 5 JUIN 2021 DÉCISION N° DM-21-233 EN DATE DU 22 JUIN 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-20-282 en date du 10 novembre 2020 relative au contrat de cession et au contrat technique avec l'association Ars Anima pour l'organisation d'un spectacle le 21 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Ars Anima, représentée par Madame Marie Vibert, dont le siège social est situé 9 rue François Laubeuf – 78400 Chatou – de reporter, suite à l'épidémie de Covid-19, l'organisation du spectacle « Contes à fleur de peau » initialement prévu le samedi 21 novembre 2020 au samedi 5 juin 2021 dont le prix de cession est fixé à 4 152,48 € (quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du Forum de la solidarité et des Journées du Développement durable.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association Ars Anima représentée par Madame Marie Vibert, dont le siège social est situé 9 rue François Laubeuf – 78400 Chatou – un avenant au contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Contes à fleur de peau » initialement prévu le samedi 21 novembre 2020 et reporté suite à l'épidémie de Covid-19, au samedi 5 juin 2021

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210622-Imc1H8526H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/06/2021

Date de Publication : 22/06/2021

dont le prix de cession est fixé à 4 152,48 € (quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210622-lmc1H8526H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/06/2021

Date de Publication : 22/06/2021